

10 EME OPEN DE L'ECHIQUIER DE PARIS

Article 1 : Généralités

Le club de l'Echiquier de Paris organise son 10^{ème} open. Le tournoi a lieu dans les locaux de la mairie du 3^{ème} arrondissement de Paris (Rue Eugène Seller)

Les joueurs doivent être licenciés A à la F.F.E. pour la saison en cours (la licence peut être prise auprès du club organisateur) ou avoir un code Fide (Id Fide) dans une fédération reconnue par la F.I.D.E. (autre que la Fédération Française des Echecs)

Au début du tournoi, les joueurs n'ayant aucun classement recevront un Elo estimé (non classé) en fonction de leur catégorie d'âge. Aucune ré-estimation ultérieure ne sera effectuée. La catégorie « non classé » implique la non-possibilité de gagner les prix par catégorie Elo ou les prix spéciaux.

Il comprend :

- Un open A pour les joueurs ayant un classement inférieur à 2200.
- Un open B pour les joueurs ayant un classement inférieur à 1650

Article 2 : Règles du jeu applicables

Les règles du jeu sont celles de la F.I.D.E. définies Congrès de Chennai (Inde) en octobre 2022 et entrées en application au 1^{er} janvier 2023.

Les appariements se font au Système Suisse intégral à l'aide du logiciel Papi (Programme d'appariement par internet) mis à disposition par la Fédération Française des Echecs dans sa dernière version.

Seront appariés à la première ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence (pointage) et réglé leurs droits d'inscription avant le 18 mai 2024 9h45.

Les propositions de nulle sont autorisées conformément aux règlements de la FIDE. Tout accord entre les joueurs sans véritable combat sur l'échiquier pourra être sanctionné de la perte de la partie pour les 2 joueurs.

Article 3 : Frais d'inscription

Les droits d'inscription s'élèvent à 40 € pour tous les joueurs

L'inscription est gratuite pour les GM, MI, GMF et MIF.

Article 4 : Cadence de jeu

La cadence pour les 3 opens est de 60 minutes pour toute la partie avec 30 secondes d'incrément par coup.

Article 5 : Horaires des rondes

Ronde 1 : Samedi 18 mai 2024 à 10h

Ronde 2 : Samedi 18 mai 2024 à 14h

Ronde 3 : Dimanche 19 mai 2024 à 10h

Ronde 4 : Dimanche 19 mai 2024 à 14h

Ronde 5 : Lundi 20 mai 2024 à 10h

Ronde 6 : Lundi 20 mai 2024 à 14h

Article 6 : Classement

Il sera attribué 1 point pour une victoire, 0,5 point pour un match nul et 0 pour une défaite.

En cas de nombre de points identiques, les joueurs ex æquo seront départagés en utilisant le Buchholz tronqué des résultats de l'adversaire avec le score le plus bas, le Sonneborn-Berger et la Performance, dans cet ordre.

Pour le calcul du Buchholz Tronqué dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI version 3.3.7 suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023.

Dans le cas où une erreur d'enregistrement des résultats a été commise lors d'une ronde R, les joueurs concernés par le match devront impérativement le signaler au plus tard avant l'affichage de l'appariement de la ronde R+2. Dans le cas contraire, le résultat sportif sera rectifié après la fin du tournoi et le classement du tournoi ne pourra être modifié

Article 7 : Liste des prix

La liste définitive des prix sera affichée avant le début de la ronde n° 3 et annexée au présent règlement

Ces prix sont attribués à la place (non partagés) et non cumulables. Chaque lauréat recevra le prix le plus important auquel il est éligible et dans l'ordre établi ci-dessus. Les prix ne seront remis qu'aux participants présents à la remise des prix.

Article 8 : Byes autorisés

Les byes ne sont pas autorisés.

Article 9 : Forfaits

Un joueur apparié arrivant devant l'échiquier avec plus de 30 minutes de retard est déclaré forfait. Tout joueur forfait sans avoir prévenu l'arbitre sera considéré comme ayant abandonné le tournoi, sauf si son absence est justifiée par des arguments recevables avant la publication des appariements de la ronde suivante. Tout joueur faisant deux forfaits, consécutifs ou non, sera exclu du tournoi. Les forfaits et abandons de tournoi non justifiés seront automatiquement signalés au Directeur Juridique de la Direction Nationale de l'Arbitrage de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

En cas de forfait, vous pouvez contacter l'arbitre principal par SMS/ Whatsapp au 06 45 50 57 48 en précisant le nom / prénom / n° de licence, l'open concerné.

Article 10 : Annonce des résultats

À l'issue de la partie, les joueurs doivent indiquer le résultat sur leur feuille de partie, signer leur feuille de partie et celle de leur adversaire, ranger les pièces sur l'échiquier et éteindre la pendule. Le vainqueur (ou le conducteur des Blancs en cas de partie nulle) doit apporter les originaux des deux feuilles de partie à la table d'arbitrage.

Article 11 : Appareils électroniques

Les téléphones mobiles et autres appareils de communication électronique (montres connectées, téléphones) sont tolérés dans la salle de jeu à condition d'être dans un sac fermé et complètement éteints. Ils ne pourront en aucun cas être dans une poche et/ou être accessibles du joueur sauf autorisation expresse de l'arbitre principal.

Tout son émis, sonnerie, alarme ou vibreur, entraînera la perte immédiate de la partie. S'il est manifeste qu'un joueur a utilisé un tel appareil dans la salle de jeu, il perdra la partie et l'adversaire gagnera.

Les téléphones et appareils électroniques peuvent également être déposés à la table d'arbitrage.

Article 12 : Equipe d'arbitrage

L'arbitrage est assuré par Jocelyn AZZEGAG (Arbitre Fédéral Elite 1), arbitre principal.

Article 13 : Commission d'appel

Dans le cas où un joueur est en désaccord avec une décision de l'arbitre, il peut faire appel de la décision. Il devra respecter les directives de l'arbitre pendant la partie. A l'issue de la partie, il pourra rédiger sa plainte qui sera transmise à la Commission d'appel sportif.

Article 14 : Contrôle anti-dopage /

Tous les participants acceptent de se soumettre à tout contrôle anti-dopage pratiqué par un médecin agréé et à la demande de tout organisme habilité. L'arbitre se chargera de contacter les joueurs désignés.

Article 15 : Comportement des joueurs

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur (RI).

Le comportement des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d'Échecs. Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la salle du tournoi, ainsi que d'analyser et de blitzer dans la salle de jeu.

Pendant la partie, un joueur ne peut quitter la salle de jeu (zone de jeu, toilettes, buvette, zone fumeur) sans la permission d'un arbitre. De même, un joueur au trait n'est pas autorisé à quitter la zone de jeu. Il faut également éviter toute discussion et lecture suspecte.

Tous les participants s'engagent à respecter le présent règlement.

L'arbitre principal,

L'organisateur,